

Montrouge, le 7 avril 2020 – n° 28 /H030

DECISION

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Service producteur : Direction générale de l'INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales. Département des « Ressources et des conditions de vie des ménages ». Division « Conditions de vie des ménages »

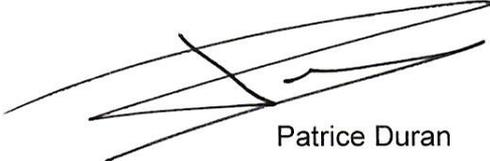
Opportunité (complément à l'avis d'opportunité n°82/H030 du 27 juin 2017 de l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME), délivré par la commission démographie pour une période cinq années, soit de 2018 à 2022)

En application de l'article 2 du décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au comité du secret statistique et au comité du label de la statistique publique,

le président du Conseil national de l'information statistique, après avoir consulté le président de la Commission Démographie et questions sociales constate l'urgence d'ajouter au questionnaire classique de l'enquête CAMME un module spécifique, sur le modèle des modules trimestriels dits « plateformes bien-être » pour le mois de mai, et donne un avis favorable à sa réalisation.

La fiche descriptive de ce module ainsi que le questionnaire sont joints en annexe. Ce module comprend une question relative à l'infection par le covid 19, dont la réponse est toutefois facultative.

Le Président du Conseil national
de l'information statistique


Patrice Duran